



Bruxelles, 9 décembre 2006

**Josep BORRELL "demande aux autorités libyennes de revenir sur les condamnations à mort des infirmières bulgares"**

A l'annonce des condamnations à mort prononcées par un tribunal libyen à l'encontre des infirmières bulgares et du médecin palestinien, accusés d'avoir volontairement inoculé le virus du sida à plus de 400 enfants, le président du Parlement européen, Josep BORRELL a déclaré:

*"Le Parlement européen a toujours rejeté avec force le principe même de l'usage de la peine capitale.*

*La semaine dernière il a, à travers une résolution, de nouveau, 'réaffirmé son soutien aux infirmières bulgares qui sont détenues en Libye depuis 1999' et appelé 'les autorités libyennes du plus haut niveau à donner suite aux larges appels internationaux lancés pour un dénouement rapide et satisfaisant de cette situation épouvantable'.*

*Je demande aux autorités libyennes de revenir sur ce verdict, lors de l'examen prochain de l'appel devant le Tribunal Suprême, qui constitue un obstacle dans l'amélioration des relations entre l'Union européenne et la Lybie".*

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à:  
Ignacio SAMPER tél : +32 498 983 552

20/12/2006